



CONSEIL DE QUARTIER « NOYERS/GRAND VAL/BERGES » Mercredi 1er juin 2016

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie:

Président : Christian VANDENBOSSCHE Co-président : Marie-Dominique PENAUD

Cabinet du Maire: David PERRE

Administration: Christophe ABRAHAM (DGAS en charge de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) – Marc GROSJEAN

(Responsable Voiries – Services techniques) - Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Invités:

Jean-Pierre CHAFFAUD – Maire Adjoint en charge des Affaires techniques Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et du Numérique

Collège des habitants

Présents: H. BOULET, A. DA COSTA, E. D'ANDREA, E. GISQUET, S. GUIONNET, J. HOCINE, JP. MATHE, G. PANNETRAT

Absents excusés : CA. CHEVALLIER, F. FALQUERHO, JC. LAGRUE, V. LAMPIN

Collège des institutionnels

Présents: A. FEBVRE, JP. VALETTE, M. VOLONDAT

Absents excusés: I3F, C. NOBILI

Ordre du jour du conseil :

- Budget communal 2016
- Projet immobilier Promogim rue du Général Leclerc

- Calendrier relatif à la réfection de l'éclairage public Grand Val
- Communications diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
Information sur les inondations Grand Val C. VANDENBOSSCHE	Mr Vandenbossche, Président du Conseil de quartier et Maire Adjoint aux Sports, ouvre la séance en faisant un état des lieux des inondations survenues le 31 mai 2016 sur 2 secteurs de la ville: Grand Val/allée du Moulin de Touillon et le parc des Sports. Il poursuit en indiquant que plusieurs maisons ont été inondées ainsi que les sous-sols des maisons du secteur Piple et Petit Val. Les services municipaux ainsi que les partenaires de la Croix rouge, les pompiers, la Police nationale, ERDF ont été mobilisés et ont porté une aide aux habitants sinistrés. Le dojo a été réquisitionné pour permettre le relogement provisoire des familles. Tout a été mis en œuvre pour prendre en charge les sinistrés. Le bassin de rétention a bien fonctionné dans le quartier des Bruyères. La Ville a immédiatement demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle aux services de l'Etat pour la prise en charge au niveau des assurances.
Budget communal 2016	Présentation des éléments essentiels du budget en complément du diaporama présenté en Conseil :
C. ABRAHAM	Les recettes réelles de fonctionnement 2016 s'établissent à 44 174 752,12 €. A champs constants, elles baissent de -1,58%.
	Les impôts et taxes sont estimés à 34 615 524 € sans augmentation des taux. Seules la variation physique des bases ainsi que leur actualisation par la loi de finances (+1%) sont prises en compte.
	La dotation forfaitaire de l'état pour 2016 est estimée à 2 931 272 €, soit une baisse de plus de 20% par rapport à celle de 2015 (3 675 912 €).
	Les dépenses réelles de cette année s'élève à 41 253 800 €. A champs constants, elles diminuent de -0,14 %.
	Le budget du personnel est estimé en 2016 à 18 571 000 € compte tenu du transfert du CCAS à la Ville du personnel du service petite enfance. A champs constants, nous constatons une stabilité de 2015 à 2016.
	Les intérêts de la dette : 1 315 000 € (BP 2015 : 1 380 000 €). Le capital de la dette restant à rembourser a été ramené au 31 décembre 2015 à 41,155 M€. Rappelons que le capital restant dû au 31 décembre 2008 s'élevait à 52,173 M€, on constate donc pour la septième année une baisse de l'encours de la dette d'un montant total de 11 M€.
	Les recettes d'investissement 2016 hors emprunts sont estimées à 14 010 000 € (BP 2015 : 13 369 000 €). Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 16 510 000 €.
	Le besoin de financement complémentaire s'élève donc à 2 500 000 € qu'il est proposé de couvrir par voie d'emprunts. Le remboursement du capital de la dette est de 3 100 000 € en 2016, le désendettement prévisionnel de cette année est donc estimé à 600 000 €.

Projet immobilier Leclerc

C. ABRAHAM

Le budget sera détaillé précisément dans le prochain journal municipal de la Ville.

Il est rappelé qu'une concertation avec les riverains s'est tenue le 12 avril dernier sur ce projet. Il s'agit d'un programme Promogim rue du Général immobilier de 124 logements dont 25 logements en locatif social localisé au 85 bis/85 ter rue du Général Leclerc.

- Hauteur moyenne de R+4 et une hauteur de R+6 côté rue du Général Leclerc afin d'intégrer l'immeuble de la parcelle voisine.
- Stationnement: 147/150 places dont 131 en sous-sol.
- Répartition des logements : 5 studios, 62 deux pièces, 56 trois pièces et 1 quatre pièces.
- Livraison: 2018/2019.

Concernant le logement social, le bailleur n'est pas encore connu mais la Ville sera attentive sur le sérieux et la compétence du bailleur.

Mme D'andrea fait remarguer que le rapport entre le nombre de logements et le nombre de places de stationnement n'est pas respecté et va amplifier très sérieusement les problèmes de stationnement existants sur le quartier sachant qu'en règle générale chaque foyer dispose de 2 véhicules.

Mr Abraham répond que pour les petits logements, le nombre de voitures est évalué à un. Les statistiques démontrent que le nombre de voitures est en baisse, les parkings en sous-sol ne sont pas occupés. Par ailleurs, ce projet se situe dans un secteur bien desservi en transports en commun.

Mr Mathé ajoute que la sortie des véhicules à côté de la rue du Moulin Bateau sur la rue du Général Leclerc va créer des embouteillages. Par ailleurs, la résidence des Noyers ne bénéficie plus de places attribuées par son bailleur et par conséquent, les résidents stationnent de façon anarchique et dans les rues pavillonnaires. Le stationnement va devenir impossible.

Mme Bourdinaud précise qu'un bureau d'études va plancher sur cette problématique de parking et pour améliorer la circulation de cette zone.

D'autres remarques sont formulées :

- Piste cyclable rue du Moulin Bateau : mise en place de boudins inutile, parking permanent sur la piste.
- Retour positif sur la mise en sens unique de rue de la République : facilité d'accès à l'école, mise en sécurité des enfants scolarisés.
- La prise en charge des enfants scolarisés aux Novers devant la station essence à l'arrêt de bus est dangereuse.
- Dangerosité pour les piétons en raison du positionnement du panneau municipal sur le trottoir de la rue du Général

Leclerc : manque de visibilité et danger.

Sur ce dernier point, Mme Penaud explique que les cars se retrouvaient très régulièrement bloqués dans la rue de la République et qu'il a fallu trouver une autre solution. Ce problème sera également étudié lors d'un nouveau plan de circulation.

Mr Vandenbossche s'engage à associer les membres du Conseil de quartier sur les différentes réunions dans le cadre du projet immobilier. Mme Bourdinaud propose d'élargir la commission de travail déjà constituée à certains membres du Conseil de quartier sur toutes ces problématiques et notamment sur le plan de circulation et ainsi mener une réflexion globale.

Calendrier de l'éclairage public du grand Val JP CHAFFAUD

M. GROSJEAN

Calendrier relatif au changement de l'éclairage public sur le quartier : programme sur 6 ans.

- Travaux terminés en 2014 : la rue de la République, l'allée des Berges, la rue du Moulin Bateau, la rue Michelet.
- Travaux terminés en 2015 : les rues des deux Communes, de Bellevue, Curie, A. Dumas et Nungesser et Coli. Remplacement des crosses et lampadaires soit une économie d'un tiers des consommations.
- Travaux programmés en 2016 : les rues Joseph Le Brix, Victor Hugo, Jules Ferry, Massenet, Pasteur et Raspail.
- Réalisations en 2017/2018 : les rues Molière, Gambetta, Gounod.

Question de Mme Febvre : où en est la pose de caméras de vidéosurveillance sur l'entrée de ville dans le guartier des Berges, prévue et actée par Madame le Maire?

Mr Perre répond qu'effectivement Madame le Maire avait dit qu'un projet de vidéo surveillance en entrée de ville était prévu. Le démarrage a été décalé en raison du retard du raccordement du CSU au commissariat. Les caméras des entrées de ville n'ont pas été inscrites au budget 2016. Elles seront discutées et proposées au budget 2017. A terme, les entrées seront couvertes.

- C. VANDENBOSSCHE
- C. ABRAHAM
- JP. CHAFFAUD

Communications diverses Ouverture de l'Annexe: ouverture d'un guichet unique pour les inscriptions aux différentes manifestations et billetterie de la saison culturelle. Ce local est également dédié aux expositions ponctuelles. Ouverture du mardi au samedi. Remarques formulées par certains membres :

- Mauvaise localisation de cette nouvelle structure : décentralisée par rapport à d'autres quartiers de la ville et mal desservie,
- Structure très intéressante si elle pouvait évoluer sur un point information du tissu associatif, méconnue des habitants. Manque de supports de communication.

Sur le premier point, il est indiqué que le choix s'est porté dans le centre-ville pour redynamiser le bourg ancien et apporter une forme d'animation pour attirer la population vers la place de l'Eglise.

Sur le deuxième point, un certain nombre de personnes indique au contraire que les informations sont très bien relayées au travers des journaux municipaux, du site internet de la Ville, des réseaux sociaux mais également auprès de la Maison des Associations.

Mr Vandenbossche souligne que certaines associations ne veulent pas communiquer.

Autolib' Sucy: création de trois stations Autolib' de 6 places de stationnement + 1 borne de recharge de véhicules électriques: Place de la Gare, Centre-ville (devant la mairie) et Fort (à côté de l'église Sainte Bernadette).

Les travaux sont prévus pour l'été 2016 pour une livraison à l'automne 2016. Des aménagements interviendront progressivement après l'étude globale du secteur Gare, notamment pour le passage des bus.

Collecte des ordures ménagères: cette compétence de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a été reprise suite à la réorganisation à l'échelle de l'établissement public territorial T11. Même fonctionnement et même prestataire « Sepur ». Des dysfonctionnements ont été observés, des recadrages ont été effectués afin de sensibiliser les personnels. Ces problèmes devraient être réglés progressivement.

Plusieurs difficultés rencontrées par les habitants :

- Fréquence insuffisante du ramassage du verre,
- Horaires de ramassage du verre inadaptés,
- Résidence des Berges: même problématique, plus de tri sélectif, dépôt des ordures par terre et pas de place pour mettre des bacs supplémentaires. Il est constaté également le dépôt sauvage de déchets de tout genre par des personnes étrangères à l'entrée de la résidence.
 - Retard dans le ramassage des encombrants prévu le lundi matin : non-respect des dates,
- Problème global de rythmes de ramassage,
- Fréquence insuffisante pour le bac bordeaux : 1 collecte semaine au lieu de 2 précédemment,
- Problème d'odeur et d'hygiène,
- Saturation des déchets par rapport au nouveau rythme de ramassage insuffisant,
- Fréquence insuffisante de ramassage dans le quartier du Poil vert qui parfois n'est pas effectué par l'entreprise de ramassage (rue de Paris et Nungesser et Coli).

Mr Vandenbossche indique que toutes ces informations seront relayées au T11 et qu'une nouvelle communication devrait paraître pour repréciser plus clairement les différentes zones et dates de collecte par le T11. Toutefois, il est mentionné la possibilité d'obtenir auprès du T11 des containers de contenance supérieure.

	Mr Chaffaud fait état des différents changements depuis la mise en place du nouveau calendrier le 1 ^{er} avril. Objectif : faire des économies en optimisant le matériel, les équipes, le taux de ramassage soit une économie d'environ 300 000 € sur l'ensemble des communes collectées. La possibilité d'une benne double bac n'est pas envisageable car le bi compartimentage verre et papier n'est pas traité par le même centre de tri. Mr Chaffaud invite les habitants à remonter les réclamations auprès des services techniques municipaux qui relayeront au T11 afin d'améliorer le traitement.
Information sur le	- Lancement du dispositif,
dispositif « Ville	- Cadre réglementaire en place,
vigilante »	- Protocole de mise en œuvre signé entre le Préfet et le Maire de Sucy-en-Brie,
D. PERRE	- Une dizaine de référents sur la ville et signature de la charte de bon comportement,
	 Réunion le 7 juin avec les référents et la Police nationale pour leur donner les règles de bon comportement à appliquer,
	- Signalétique en cours d'installation aux entrées de la Ville ainsi qu'au niveau des entrées/sorties de rues participant à l'opération Citoyens vigilants.
	Mr Perre indique la possibilité de faire acte de candidature en qualité de référent.
	Mme Febvre demande si un référent au sein du Conseil syndical des Berges aurait été désigné. Mr Perre répond négativement. Elle souhaite donc qu'un binôme soit désigné lors du prochain Conseil syndical. Elle rappelle par ailleurs des comportements d'incivilité constatés sur le domaine public : feux, promenade d'inconnus dans les coursives de la résidence, soirées alcoolisées sur les berges et détritus laissés sur berge. Mme Febvre poursuit en soulignant que la Police nationale ne se déplace plus, qu'il n'y a plus de rondes et que l'arrêté municipal interdisant les feux de camp est inutile car il ne mentionne pas l'interdiction des barbecues. Il est nécessaire de modifier l'arrêté dans ce sens.
	Mr Perre indique que la Police municipale va être mobilisée et des interventions vont être effectuées. L'arrêté va être repris et des consignes vont être revues auprès des agents municipaux.
	Mr Vandenbossche conclut ce sujet en indiquant qu'il sera revu plus précisément.
Questions diverses C. VANDENBOSSCHE AM BOURDINAUD	- Réfection de la rue du Grand Val : pas de programmation 2016. En revanche, la reprise des nids de poule et enrobés a été effectuée.
	 Problème de stationnement sauvage de la rue Chevreul, inutilisable pour le piéton : Mr Vandenbossche propose une réflexion par rapport au stationnement en associant le gérant du café Manitot.

- Entretien des espaces verts aux Berges : Mme Febvre indique que les branches des arbres n'ont pas été taillées, les mauvaises herbes n'ont pas été coupées, les caniveaux le long des trottoirs n'ont pas été nettoyés. Mr Vandenbossche indique qu'une partie de l'entretien a été effectuée par les agents de la Ville. Un état des lieux des espaces verts sera effectué dans les prochaines semaines.
- Problème de sécurité Rue Chevreul : vitesse excessive des véhicules dans le sens descendant. La rue est régulièrement remontée en sens interdit, le cheminement piéton est difficile et se fait souvent sur la chaussée, stationnement sur les bateaux des riverains.

Doléance : la pose d'un ralentisseur au niveau du passage piéton existant (angle rue Chevreul et rue Thiers) avec un éventuel étranglement, en concertation avec les riverains. Les habitants ont un sentiment d'abandon.

Mr Vandenbossche répond que la Ville n'a pas abandonné le quartier, des passages réguliers de la Police municipale ont été effectués pour verbaliser. Toutefois, il est à nouveau nécessaire de reprendre cette verbalisation, des passages réguliers à partir du moment où l'information arrive à la Police municipale, une réflexion et concertation avec la population afin d'organiser les sujets de stationnement et de circulation déjà entamés en groupe de travail.

Mme Bourdinaud conclut en indiquant la possibilité de marquage au sol de places de stationnement.

RD 111: Des travaux sont engagés par le Département depuis le 13 juin entre l'avenue Olivier d'Ormesson, la rue des 2 Communes et la rue du Général Leclerc.

- Enfouissement des câbles de haute tension sont en cours de finition,
- Déroulement par phase, côté basse avenue du Général Leclerc,
- Le cheminement des piétons sera amélioré grâce à l'élargissement léger du trottoir côté impair,
- La chaussée sera réduite en largeur pour favoriser la diminution des vitesses,
- Rénovation de l'éclairage public en installant des lanternes à leds identique à ceux du boulevard L. Boon,
- En remontant l'avenue d'Ormesson : aménagement de sécurité, meilleure visibilité,
- Fin de travaux : mars 2017.

Début 2017 : étude de circulation et possibilité d'envisager des interdictions de tournée à gauche, comme l'avait présenté le bureau d'étude lors du précédent Conseil de quartier.

Mr Vandenbossche lève la séance en remerciant tous les participants.